



► LOGEMENT ÉTUDIANT

GUIDE DE DEMANDE



Retrouvez les pièces à nous fournir pour votre demande de logement étudiant

PIÈCES OU ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

- Carte d'identité ou livret de famille pour les personnes de nationalité française
- Titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère
- Certificat de scolarité et/ou, le cas échéant, attestation de stage (indiquant, s'il y a lieu, le montant de la rémunération)
- Numéro de sécurité sociale (pour les étudiants arrivant de l'étranger, un site de l'Assurance maladie vous permet de demander votre affiliation à la Sécurité sociale française via une [inscription en ligne](https://www.ameli.fr/etudiant-etranger) ([etudiant-etranger.ameli.fr](https://www.ameli.fr/etudiant-etranger)))
- Document CERFA ci-joint « Demande de logement social »

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

- Justificatif de bourse d'étude
- Contrat de travail
- Trois derniers bulletins de salaire
- Dernier avis d'imposition
- Quittance des loyers des six derniers mois
- Notification de la C.A.F. indiquant le montant des prestations versées et le numéro d'allocataire

PIÈCES POUR LA PERSONNE SE PORTANT CAUTION

- Attestation des parents ou autres personnes portant garantie éventuelle pour le paiement du loyer
- Pièce d'identité du ou des garants
- Copie des trois derniers bulletins de salaire et de tout autre justificatif de ressources
- Copies des deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition

27 avenue de l'Europe - BP 30334 - 68006 COLMAR CEDEX • 03 89 22 77 22 • logement.etudiant@polehabitat-alsace.fr

Gardons le lien et Restons connectés !

#NOSVALEURS #HUMANISME #AGILITÉ #DIALOGUE



www.polehabitat-alsace.fr

